

Même sans DJA, Frédéric Coibion a pu concrétiser son projet

© 30/08/2018 | 👤 Yoann Frontout • 📰 Terre-net Média

S'installer en tant que jeune agriculteur peut mener à prendre des chemins tortueux. Les embûches, comme les aides, y sont souvent financières. Frédéric Coibion, jeune maraîcher francilien, s'est confronté à ce casse-tête budgétaire pour, finalement, parvenir à tirer son épingle du jeu.



(©Frédéric Coibion)

Frédéric Coibion s'est installé en maraîchage l'année dernière, à seulement 23 ans, à Faremoutiers en Seine-et-Marne (77). Le manque de terres, ainsi qu'un intérêt marqué pour les légumes de plein champ, ont poussé le jeune agriculteur à **diversifier l'exploitation céréalière** de son père plutôt qu'à l'agrandir. Pommes de terre, oignons, carottes, betteraves rouges, choux et même courges ont donc pointé le bout de leur nez, cette année, sur les 20 ha qu'il cultive. Leur destinée : principalement la **vente directe**.

Pour donner vie à son projet, le jeune agriculteur a dû toutefois surmonter plusieurs obstacles. Premier frein, tristement classique : **l'accès au foncier**. Grâce au RDI, le **Répertoire départ installation**, Frédéric repère très vite, par chance, 15 ha réservés au maraîchage à 10 km de la ferme familiale, sur laquelle il récupère par ailleurs 5 ha. Une aubaine, même si le loyer est élevé : « En céréales, le **fermage** avoisine 150 €/ha/an, mais il atteint 450 € en maraîchage. »

Vient alors l'élaboration du **projet d'entreprise (PE)**, avec un budget prévisionnel de 622 k€ qui comprend, notamment, trois enveloppes de 100 K€ pour le matériel destiné aux cultures (semoir, planteuse, arracheuses...), les chaînes de lavage/conditionnement et l'irrigation. À ces dépenses s'ajoute la construction d'un bâtiment de stockage, évaluée à 500 K€ mais dont le coup serait divisé par deux, grâce à **l'aide Primvaire du PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles)**, une **aide spécifique de la région pour la modernisation des exploitations**. Il faut enfin compter l'achat de semences, estimé à 7 k€.

Fabrice Etcheverry, éleveur, témoigne aussi sur le financement de son installation : « **Le portage foncier a soulagé les premières années** »

Le financement participatif pour acheter les semences

Pour couvrir ces frais, Frédéric constitue un dossier de demande de **DJA**, la **Dotation jeune agriculteur**. Il apprend malheureusement, juste avant la validation, qu'il n'est pas éligible : son **revenu agricole** disponible s'avère trop élevé. Exit l'idée d'un nouveau bâtiment, il réaménagera un hangar du corps de ferme pour un montant plus doux de 8 k€. Il lui faut également augmenter la part d'autofinancement, s'élevant à 20 k€. Il se tourne alors vers **Mimosas**, une **plateforme de financement participatif** dans l'idée, au départ, de demander la même somme afin d'atteindre les 40 k€.

Un porteur de projet du site réoriente alors Frédéric : afin qu'il puisse parvenir à 60 % de son objectif et valider ainsi la campagne de financement, il doit viser moins haut. Le montant est fixé à 6 k€, par dons avec contrepartie, pour financer les semences. Le jeune homme dispose de cinq semaines pour obtenir les fonds, durant lesquelles il doit miser sur la communication : cercle proche, puis éloigné, réseaux sociaux et presse régionale. Le challenge est

relevé haut la main par l'agriculteur, puisqu'il collecte 6 500 € ainsi que 1 000 € en dehors de la plateforme web. « La moyenne est de 102 € par donateur, mais deux contributeurs que je ne connais pas ont participé pour près de 1 000 € ! » commente Frédéric.

Avec un montant prévisionnel revu à la baisse et une volonté marquée d'augmenter son apport personnel, le producteur n'a pas de mal à obtenir trois prêts à la banque. « Même **sans avoir la DJA**, un jeune agriculteur bénéficie de conditions particulières, souligne par ailleurs Frédéric. J'ai pu cette première année repousser de 6 à 12 mois les mensualités de tous mes prêts et, si je le souhaite, je peux renégocier mensuellement les taux d'intérêts. » Seul le crédit alloué à l'irrigation n'a pas été validé. Un problème non pas financier cette fois mais géologique : la nappe phréatique n'est finalement pas située comme il le pensait et l'autorisation de pompage risque de ne lui être délivrée... qu'en 2021. D'ici là, un heureux chantier aura peut-être débuté dans la ferme. « Si je réalise trois bons bilans, la banque devrait m'accorder un prêt pour le bâtiment initialement prévu », espère Frédéric.

Lire aussi :

[Financement de l'installation – Évolution des aides : un résultat contrasté](#)

[Installation et investissements – Quels financements alternatifs au prêt bancaire ?](#)